

FCP AL AMANAH ETHICAL
RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
Exercice clos le 31 décembre 2011

*RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS ARRETES AU 31
DECEMBRE 2011*

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons examiné les états financiers du Fonds Commun de Placement «AL AMANAH ETHICAL », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2011, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font apparaître un actif net de 229 885 dinars Tunisien et un bénéfice net de la période 9 314 dinars Tunisien.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers :

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend: la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Les états financiers ont été arrêtés sous la responsabilité du gestionnaire du Fonds. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect important, une image fidèle de la situation financière du Fonds Commun de Placement «AL AMANAH ETHICAL » au 31 décembre 2011, ainsi que le résultat de ses opérations et la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur l'observation suivante :

Les emplois en actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières représentent 5, 03% de l'actif net au 31 Décembre 2011, dépassant ainsi le plafond de 5% prévu par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001, notre conclusion ne comporte pas de réserves concernant cette question.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons examiné les informations données dans le rapport sur la gestion du Fonds, mis à la disposition des porteurs de parts. Ces informations n'appellent de notre part aucune remarque particulière.

En application des dispositions de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes de révision comptable généralement admises en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers.

Le commissaire aux comptes:
ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

Bilan arrêté au 31 Décembre 2011
(Unité : en DT)

	Note	31/12/2011	31/12/2010
ACTIF			
<u>AC 1 – Portefeuille-titres</u>	3.1	<u>185 920,660</u>	<u>182 652,666</u>
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		108 740,006	109 405,540
b - Obligations et valeurs assimilées		77 180,654	73 247,126
<u>AC 2 - Placements monétaires et disponibilités</u>	3.3	<u>46 815,552</u>	<u>45 749,678</u>
a - Placements monétaires		40 943,606	0
b – Disponibilités		5 871,946	45 749,678
<u>AC 3 - Créances d'exploitations</u>		—	<u>63,104</u>
<u>AC 4 - Autres actifs</u>		—	<u>0,128</u>
TOTAL ACTIF		<u>232 736,212</u>	<u>228 465,576</u>
PASSIF			
<u>PA 1- Opérateurs créditeurs</u>		<u>2 831,559</u>	<u>2 965,279</u>
<u>PA 2 - Autres créditeurs divers</u>		<u>19,394</u>	<u>19 ,262</u>
TOTAL PASSIF		<u>2 850,953</u>	<u>2 984,541</u>
ACTIF NET			
<u>CP 1 – Capital</u>	3.5	<u>228 847,476</u>	<u>224 321,588</u>
<u>CP 2 - Sommes distribuables</u>		<u>1 037,783</u>	<u>1 159,447</u>
a - Sommes distribuables des exercices antérieurs		176,850	16,782
b - Sommes distribuables de l'exercice		860,933	1 142,665
ACTIF NET		<u>229 885,259</u>	<u>225 481,035</u>
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		<u>232 736,212</u>	<u>228 465,576</u>

Etat de résultat pour la période du 01.01.2011 au 31.12.2011

(Unité : en DT)

	Note	Période du 01/01/2011 au 31/12/2011	Période du 01/01/2010 au 31/12/2010
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</u>	3.2	<u>7 102,645</u>	<u>6 803,717</u>
Dividendes		2 361,800	3 171,469
Revenus des obligations et valeurs assimilées		3 641,185	3 632,248
Revenus des autres valeurs		1 099,660	0
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	3.4	<u>121,275</u>	<u>480,761</u>
<u>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</u>		<u>7 223,920</u>	<u>7 284,478</u>
<u>CH 1 – Charges de gestion des placements</u>	3.6	<u>- 4 226,065</u>	<u>-3 966,784</u>
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>2 997,855</u>	<u>3 317,694</u>
<u>CH 2 – Autres charges</u>	3.7	<u>- 2 132,899</u>	<u>-2 124,630</u>
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		<u>864,956</u>	<u>1 193,064</u>
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>		<u>- 4,023</u>	<u>- 50,399</u>
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		<u>860,933</u>	<u>1 142,665</u>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		4,023	50,399
Variation des plus (ou moins) values potentielle sur titres		6 404,583	-4 798,604
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		2 969,738	6 275,298
Frais de négociation		- 924,915	-1 274,875
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE		<u>9 314,362</u>	<u>1 394,883</u>

Etat de variation de l'actif net pour la période du 01.01.2011 au 31.12.2011

(Unité : en DT)

Note	Période du 01/01/2011 au 31/12/2011	Période du 01/01/2010 au 31/12/2010
<u>AN 1 - Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	9 314,362	1 394,883
a - Résultat d'exploitation	864,956	1 193,064
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	6 404,583	- 4 798,604
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	2 969,738	6 275,298
d - Frais de négociation de titres	- 924,915	- 1 274,875
<u>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	- 979,200	- 2 128,479
<u>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>	- 3 930,938	38 689,741
a- Souscriptions		52 703,757
- Capital	0	50 600,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0	2 146,167
- Régularisation des sommes distribuables	0	- 42,410
- Droits d'entrée	0	0
b – Rachats	- 3 930,938	- 14 014,016
- Capital	- 4 100,000	- 13 730,000
- Régularisation des sommes non distribuables	105,693	- 639,024
- Régularisation des sommes distribuables	- 4,023	- 7,989
- Droits de sortie	67,392	362,997
VARIATION DE L'ACTIF NET	4 404,224	37 956,145
<u>AN 4 - ACTIF NET</u>		
a- en début de période	225 481,035	187 524,890
b- en fin de période	229 885,259	225 481,035
<u>AN 5 - NOMBRE D' ACTIONS (ou de Parts)</u>		
a- en début de période	21 760	18 073
b- en fin de période	21 350	21 760
VALEUR LIQUIDATIVE	10,767	10,362
AN 6 - TAUX DE RENDEMENT	4,35%	0,99%

Notes aux états financiers
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011
(Montants exprimés en dinars tunisiens)

1 – PRESENTATION DU FONDS :

FCP AL AMANAH ETHICAL est un fonds commun de placement du type mixte, régi par le code des organismes de placement collectif.

L'agrément du CMF lui a été accordé le 28 Décembre 2007 et les souscriptions ont démarré le 20 Mai 2009.

Le fond a pour principal objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le choix de placement des actions cotées sera orienté vers les sociétés socialement responsables. Le fonds s'interdit le placement dans des sociétés de vente ou de distribution de boissons alcoolisées, les sociétés à activité polluante ou causant un dommage à l'environnement. Les sociétés contribuant d'une manière positive à la société seront favorisées.

La gestion du portefeuille titres du fonds est assurée par la Compagnie Gestion et Finance.

La Compagnie Gestion et Finance a été désignée distributeur exclusif des titres de FCP AL AMANAH ETHICAL.

La BIAT a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

2 – PRINCIPE ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 pour la période allant du 01 Janvier 2011 au 31 décembre 2011 ont été élaborés conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

2.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS :

Les placements en portefeuille titres sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Pour les titres admis à la cote n'ayant pas fait l'objet d'offre ou de demande pendant dix séances de bourse consécutives, une décote de 12% est appliquée sur le cours boursier le plus récent.

2.3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS :

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêt, à leur valeur de marché à la date du 31 décembre ou à la date antérieure la plus récente.

Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Dans la mesure où le marché secondaire pour les obligations et valeurs similaires n'est pas liquide, les placements en obligations et bons de trésor sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêt.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date de clôture.

2.4 CESSION DES PLACEMENTS :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

2.5 CAPITAL SOCIAL :

Le capital social est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

2.6 LE RESULTAT NET DE LA PERIODE :

Le résultat net de la période est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable.

Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres diminué des autres charges.

Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins values réalisées et/ou potentielles sur actions et obligations et diminué des frais de négociation.

2.7 SOMMES DISTRIBUABLES

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de la période majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat.

La régularisation des distributions de l'exercice en cours est égale à une fraction du prix d'émission et de rachat, calculée au prorata des résultats d'exploitation.

NOTE N°3 : PRESENTATION DES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DU RESULTAT

3-1. PORTEFEUILLE TITRES :

Le portefeuille-titres est arrêté au 31 Décembre 2011 à 185 920,660 dinars, détaillé comme suit :

DESIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% actif
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
ADWYA	2000	13 680,000	14 084,000	6,05%
AIR LIQUIDE	48	12 511,760	19 872,000	8,54%
AMEN B.	200	12 300,000	13 064,200	5,61%
ATB	2300	13 948,000	13 593,000	5,84%
BIAT	100	7 402,161	7 444,400	3,20%
ENNAKL	1500	19 827,117	14 382,000	6,18%
STAR	100	13 904,390	14 748,000	6,34%
TOTAL		93 573,428	97 187,600	41,76%
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILEES				
OBLIGATIONS DE STES ADMISES A LA COTE				
EO BTE 2009	100	8 000,000	8 099,147	3,48%
EO CIL 2009/1	100	6 000,000	6 119,017	2,63%
EO MEUBLATEX 2010-B	100	10 000,000	10 295,082	4,42%
EO UIB 2009/1	100	9 000,000	9 193,338	3,95%
OCA ATTIJARI 2006	12	61,800	62,247	0,03%
OCA ATTIJARI 2006	25	128,750	129,683	0,06%
OCA ATTIJARI 2006	49	252,350	254,179	0,11%
OCA ATTIJARI 2006	16	82,400	82,998	0,04%
TOTAL		33 525,300	34 235,691	14,71%
BTA				
BTA-6.10% OCT13	8	8 080,000	8 157,397	3,50%
BTA-7.50%AVRIL14	15	16 350,000	16 322,650	7,01%
BTA-7.50%AVRIL14	7	7 560,000	7 590,310	3,26%
BTA-8.25%JUIL14	10	11 000,000	10 874,606	4,67%
TOTAL		42 990,000	42 944,963	18,45%
TOTAL OBLIGATIONS ET V. ASSIMILEES TITRES OPCVM		76 515,300	77 180,654	33,16%

FCP PROPARCO	7	8 602,846	9 019,542	3,88%
MILLENIUM SICAV	24	2 504,556	2 532,864	1,09%
TOTAL		11 107,402	11 552,406	4,96%
TOTAL PORTEFEUILLE-TITRES		181 196,130	185 920,660	79,88%

Les entrées en portefeuilles titres au cours de l'exercice 2011 se détaillent comme suit :

	Coût
	d'acquisition
Actions	107 899,560
	8
Bons du trésor Assimilables	080,000
Titres OPCVM	25 923,282
	<u>141 902,842</u>

Les sorties du portefeuille titres au cours de l'exercice 2011 se détaillent comme suit :

	Coût	Prix de	Plus ou moins
	d'acquisition	cession	values réalisées
Actions	122 107,013	124 991,000	2 884,030
OPCVM	19 446,196	19 531,508	85,312
Emprunt Obligataire	3 510,000	3 510,000	-
TOTAL	<u>145 063,209</u>	<u>148 032,508</u>	<u>2 969,342</u>

3-2. REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES :

Les revenus du portefeuille-titres totalisent au 31 décembre 2011, 7 102,645 dinars détaillés comme suit :

	Du	Du
	Du 01/01/11	01/01/10
		Au
	Au 31/12/11	31/12/10
Revenus des actions et valeurs assimilées	2 361,800	3 171,469
Intérêts sur obligations et valeur assimilées	3 641,185	3 632,248
Revenus des titres OPCVM	1 099,660	0
	<u>7 102,645</u>	<u>6 803,717</u>

3-3. PLACEMENTS MONÉTAIRES ET DISPONIBILITÉS :

La valeur des placements monétaires et des disponibilités est arrêtée au 31 décembre 2011 à 46 815,552 dinars repartie comme suit :

DÉSIGNATION	Nbre de Titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2011	% actif
PLACEMENTS MONÉTAIRES				
CP BIAT 11-02-2013	40	40 000,000	40 943,606	17,59%
TOTAL PLACEMENTS MONÉTAIRES		40 000,000	40 943,606	17,59%
BANQUE		5 871,946	5 871,946	2,52%
TOTAL GÉNÉRAL		45 871,964	46 815,552	20,12%

3-4. REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES :

Le total de ce poste s'élève au 31 décembre 2011 à 121,275 dinars et présente le montant des intérêts courus

	Du	Du
	Du 01/01/11	01/01/10
		Au
	Au 31/12/11	31/12/10

Revenus des bons de trésor	0	170,100
Revenus des billets de trésorerie	0	0
Revenus des certificats de dépôt	0	0
Revenus sur comptes de dépôt	121,275	310,661
	121,275	480,761

3-5. CAPITAL SOCIAL :

Les mouvements sur le capital de AL AMANAH ETHICAL FCP s'analysent comme suit :

Capital au 31 décembre 2010

Montant	217 600,000
Nombre de titres	21 760
Nombre d'actionnaires	30

Souscriptions réalisées

Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre d'actionnaires nouveaux	0

Rachat effectués

Montant	4 100,000
Nombre de titres rachetés	410
Nombre d'actionnaires sortant	3

Autres mouvements

Frais de négociation	-924,915
Différences d'estimation (+/-)	6 404,583
Plus ou moins-value réalisée	2 969,738
Régularisations sommes non distribuables	109,090
Commissions de rachat	67,392
Résultat non distribuables des exercices antérieurs	6 721,588

Capital au 31 décembre 2011

Montant	228 847,476
Nombre de titres	21 350
Nombre d'actionnaires	27

3.6 CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS:

Ce poste enregistre les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire calculées conformément au règlement interne du fonds et à la convention de dépôt.

La gestion de FCP AL AMANAH ETHICAL est confiée à La CGF intermédiaire en bourse.

En rémunération des services de gestion financière et administrative du FCP, le gestionnaire perçoit une commission de gestion de 1,2% H.T. par an, calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération du gestionnaire décomptée jour par jour sera réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

La BIAT assure les fonctions de dépositaire du FCP AL AMANAH ETHICAL, et ce, en vertu d'une convention de dépôt conclue avec la CGF intermédiaire en bourse.

En rémunération des services de dépôt du FCP, le dépositaire perçoit une commission de dépôt égale à 0,1% H.T des actifs nets pour la première année et à partir de la deuxième année, une commission égale à 0,1% H.T des actifs nets avec un minimum de 1 000 DT.

Le détail des charges de gestion de placements pour la période allant du 01/01/2011 au 31/12/2011 se présente comme suit :

	31/12/2011
Rémunération du gestionnaire	3 046,020

Rémunération du dépositaire	<u>1 180,045</u>
	4 266,065

3.7 AUTRES CHARGES :

Les autres charges s'élèvent à 2 132,899 TND pour la période allant du 01/01/2011 au 31/12/2011.

Le détail de ce poste se présente comme suit :

	31/12/2011
Rémunération CAC	1 651,990
Redevance CMF	215,137
Publicité & Publications	150,692
Impôt & Taxes	<u>115,080</u>
	2 132,899

NOTE 4 : DONNEES PAR ACTION ET RATIOS DE GESTION DES PLACEMENTS :

	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009
Revenus du portefeuille-titres	0,333	0,313	0,280
Revenus des placements monétaires	0,005	0,022	0,010
Total des revenus de placements	0,338	0,335	0,290
Charges de gestion des placements	-0,1978	-0,182	-0,083
Revenus Nets des placements	0,140	0,152	0,207
Autres charges	-0,100	-0,098	-0,110
RESULTAT D'EXPLOITATION	0,040	0,054	0,097
Régularisation du résultat d'exploitation	0	-0,002	0,021
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	0,040	0,052	0,118
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0	0,002	-0,021
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0,300	-0,220	0,057
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	0,139	0,288	0,209
Frais de négociation	-0,043	-0,058	-0,049
Résultat non distribuable	0,396	0,009	0,218
RESULTAT NET DE LA PERIODE	0,436	0,064	0,314
Distribution de dividendes	0,048	0,053	0,117
valeur liquidative	10,767	10,362	10,376

Ratios de gestion des placements

Charges/actif net moyen	-1,96%	-1,78%	-0,95%
Autres charges/actif net moyen	-0,99%	-0,95%	-1,25%
Résultat distribuable de l'exercice/ actif net moyen	0,40%	0,51%	1,34%

Nombre d'actions	21 350	21 760	18 073
Actif net moyen	215 146	222 887	158 776